Envoyé en préfecture le 31/10/2022 Reçu en préfecture le 31/10/2022

Affiché le 31/10/2022

ID: 022-200056711-20221027-DE20221027143-DE

## DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

## MAIRIE de JUGON LES LACS-COMMUNE NOUVELLE

2, Place du Martray 22270

202.96.31.61.62 02.96.31.69.08 mairie@jugonleslacs-cn.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS: M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR. POUVOIRS:

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à M. Denis KEURMEUR M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON Mme Servane GESRET a donné pouvoir à M. Patrick MENARD M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC Absents: M. Cédric BOUGON, excusé, Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Alexis POIDEVIN

Objet de la Délibération n°20221027-143

Date de la convocation et d'affichage : 21 octobre 2022

Nomb	re de Mem	bres
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

 Décision Modificative du Budget (liée à la participation du Conseil Départemental pour les travaux de Saint-Igneuc)

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor va verser à la commune une somme de 62 204 € pour des travaux réalisés par la commune pour le compte du Département sur la RD 16 (Bourg de Saint-Igneuc). Il convient de prévoir les crédits nécessaires pour réaliser cette écriture pour le compte d'un tiers par une décision modificative du budget général ainsi :

- Section INVESTISSEMENT - Dépenses : 458102 : 62 204 € Recettes : 458202 : 62 204 €

110001100 1 1000110 1 1000110

Le Conseil Municipal vote cette décision modificative du budget général.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Le Maire, Eric MOISAN